

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, codes 16, 70 et 22
+ Hebdomadaires régionaux de la Beauce+ liste Fax

**PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN BARRAGE SUR LA RIVIÈRE
CHAUDIÈRE À LA HAUTEUR DE SAINT-GEORGES PAR LA
CORPORATION RENDEZ-VOUS À LA RIVIÈRE POUR L'AN 2000**

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 12 septembre 2000 - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, l'étude d'impact concernant le projet d'aménagement d'un barrage sur la rivière Chaudière à la hauteur de Saint-Georges par la Corporation Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000.

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui, et ce pour une période de 45 jours, soit du 12 septembre au 27 octobre 2000, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de la Ville de Saint-Georges, 250, 18^e Rue;
- Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, Section des publications gouvernementales, 1255, rue Saint-Denis, local A.M. 100.

Vous pouvez également consulter la rubrique consacrée aux périodes d'information et de consultation publiques sur le site Internet du BAPE à l'adresse suivante : <http://www.bape.gouv.qc.ca>

La rencontre d'information

Des personnes représentant le BAPE animeront une séance d'information publique, avec la participation d'une personne-ressource du promoteur ainsi que du ministre de l'Environnement. Cette séance se tiendra **le mercredi 4 octobre 2000, à compter de 19 h 30, à L'Auberge-Motel Benedict Arnold, Salle Rustique, 18 255, boulevard Lacroix à Saint-Georges**. Les personnes participant à la séance pourront alors s'informer à loisir sur toute question concernant le projet ou la procédure.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut émettre ses commentaires ou faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de

consultation publiques. Cette demande doit être présentée, par écrit, au plus tard le 27 octobre 2000, au ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

Le projet

La Corporation Rendez-vous à la rivière Chaudière pour l'an 2000 projette l'aménagement d'un seuil sur la rivière Chaudière à la hauteur de la Municipalité de Saint-Georges en Beauce afin de créer un plan d'eau utilisable à des fins récréatives. Le site d'implantation du barrage qui a été privilégié est localisé à quelque 40 mètres en amont de la confluence des rivières Chaudière et Famine. Le seuil proposé consisterait en un seuil gonflable au fil de l'eau composé de deux tubes de caoutchouc de 50 mètres de long sur 3 mètres de haut, fermés aux extrémités et étanches. Ces vannes gonflables seraient installées sur une fondation de béton et seraient séparées par un pilier central profilé pour faciliter le passage des glaces.

Le plan d'eau créé aurait une longueur de 2,6 kilomètres et une superficie de 364 000 mètres cube. Le barrage serait en exploitation durant la période estivale, soit du 1^{er} juin au 15 octobre et le plan d'eau serait maintenu au niveau de 162,0 mètres par un système automatique de gestion du niveau d'eau. Le lit de la rivière Chaudière dans la zone d'étude fait partie du domaine privé à partir du centre du cours d'eau. La construction du barrage et son exploitation nécessiteraient donc l'obtention d'ententes avec chacun des propriétaires riverains. Les travaux prévus par le promoteur sont d'une durée de 14 semaines et débuteraient en mai 2001 et sont évalués à 3 292 000 \$.

Les impacts et les mesures d'atténuation

Pendant la période de construction, l'étude d'impact mentionne des répercussions sur le climat sonore liées au passage des camions. Plus de 3 400 passages de camions seraient prévus pour le transport des matériaux entre les sites d'extraction de la pierre et l'usine de béton du site, et le lieu de disposition des matériaux à excaver du lit et des berges de la rivière. Le chantier serait ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h.

La surélévation du plan d'eau entraînerait une détérioration des conditions naturelles de la végétation riveraine. Les espèces arbustives et herbacées terrestres seraient remplacées par des espèces aquatiques particulièrement aux endroits où la pente est faible ou modérée.

Un plan de mesures d'urgence détaillant les étapes d'intervention en cas de bris du seuil ou de crue subite serait élaboré et complété avant la mise en eau du seuil. La surveillance environnementale du projet serait assurée pendant la réalisation des travaux. Un programme de suivi environnemental, pendant les deux étés suivant la fin des travaux de compensation, serait aussi effectué et viserait notamment les travaux de remise en état du site, l'évolution de l'état des rives ainsi que l'aménagement de l'intérieur de l'île Pozer, notamment à des fins d'abri pour les oisillons ainsi que l'aménagement de l'île pendant les autres saisons.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec madame Louise Bourdages (418) 643-7447, ou sans frais, au 1 800 463-4732 ou encore par courrier électronique à communication@bape.gouv.qc.ca

-30-

SOURCE : Luce Motard
(418) 643-7447
1 800 463-4732